

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux sur chambre Orange pour le raccordement du Centre Pinel route d'Amiens, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

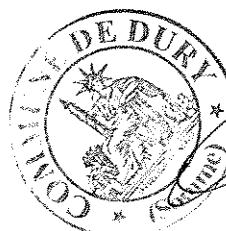
ARRETE

Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera restreinte et limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à partir du mardi 31 janvier 2023 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société Constructel Picardie - 12 rue Tintoret - 80000 AMIENS.

Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 23 janvier 2023



Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,

Annie FARGE